Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro Boulanger, veuillez visiter :
bacproboulangerpatissier.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BOULANGER-PÂTISSIER

SESSION 2026

ÉPREUVE E2 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Coefficient : 2 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse juridique d'un litige contractuel (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Analyse économique et financière (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : SAS LE FOURNIL DES HALLES, BOULANGERIE-PÂTISSERIE ARTISANALE SITUÉE À TOURS (INDRE-ET-LOIRE)

La SAS Le Fournil des Halles exploite une boulangerie-pâtisserie de quartier proposant du pain, des viennoiseries, des pâtisseries et une offre de restauration rapide le midi. L'entreprise emploie 11 salariés et réalise principalement ses ventes auprès d'une clientèle de proximité.

La direction étudie le développement de son offre de restauration rapide et doit également traiter un litige avec un fournisseur d'équipement frigorifique à la suite d'une livraison tardive. Vous êtes chargé(e) d'analyser ces situations à partir des documents techniques fournis.

Répondez de manière structurée et justifiez vos réponses en vous appuyant sur les documents. Les calculs doivent être présentés et les résultats interprétés. Le sujet est noté sur 20 points.

PARTIE 1 : Analyse juridique d'un litige contractuel (7 points)

Qualifier une situation, déterminer les règles applicables et proposer une solution motivée

La SAS Le Fournil des Halles a commandé à la société FroidPro un meuble réfrigéré destiné à la présentation de ses produits. Le bon de commande signé le 15 janvier 2026 prévoit une livraison et une installation au plus tard le 1er février 2026, pour un prix de 9 600 € HT. Le contrat indique que le fournisseur a été informé de l'ouverture d'un nouvel espace de vente prévue le 7 février.

Le matériel n'a été livré et installé que le 10 février. Le fournisseur explique ce retard par une difficulté d'organisation de ses équipes. Le 3 février, la boulangerie lui avait adressé une mise en demeure de respecter le délai contractuel. Le contrat comporte une clause plafonnant l'indemnisation due par le fournisseur à 10 % du prix de la commande. La boulangerie justifie 600 € de frais de location d'un équipement temporaire et 1 200 € de marge perdue sur les produits qui n'ont pas pu être proposés pendant l'événement d'ouverture.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel la SAS Le Fournil des Halles est confrontée.

1.2 (2,5 points) À l'aide du DT 1 et du DT 2, présentez les règles de droit applicables à l'inexécution du contrat et à la clause limitative d'indemnisation. Distinguez la règle issue du Code civil de l'apport de la décision de la Cour de cassation.

1.3 (3 points) Résolvez le litige en appliquant le syllogisme juridique : rappelez les faits qualifiés et le problème de droit, appliquez les règles à la situation, puis proposez une solution motivée concernant la responsabilité du fournisseur et l'indemnisation que la boulangerie peut demander. Vous indiquerez notamment la portée possible du plafond contractuel de 960 €.

PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Réaliser un diagnostic interne et externe et formuler des préconisations

La direction souhaite renforcer la fréquentation de la boulangerie et développer les ventes du midi. Elle envisage de lancer une gamme de formules déjeuner préparées sur place et de communiquer auprès des salariés des entreprises et des établissements de formation situés dans le quartier. Les éléments de contexte figurent dans le DT 1 et les résultats de l'entreprise dans le DT 3.

Repères pour le diagnostic stratégique

Dimension	Éléments disponibles
Interne	Fabrication artisanale, clientèle fidèle, équipe de 11 salariés, chiffre d'affaires 2025 de 720 000 €, résultat d'exploitation de 48 000 €.
Marché local	Marché annuel estimé de la boulangerie-pâtisserie dans la zone : 4 800 000 €. Deux concurrents proposent déjà des formules déjeuner.
Demande	Enquête locale auprès de 120 personnes : 72 déclarent acheter un déjeuner à emporter au moins une fois par semaine ; 50 souhaitent davantage de produits fabriqués sur place.
Environnement	Hausse des coûts de l'énergie et de certaines matières premières ; demande croissante de produits locaux et d'emballages réduits ; présence d'entreprises et d'établissements de formation à proximité.

Éléments issus des documents de l'entreprise et de l'étude de zone.

2.1 (3 points) Établissez un diagnostic stratégique synthétique de l'entreprise en distinguant au moins deux forces et deux faiblesses internes, puis deux opportunités et deux menaces externes. Classez également les principaux éléments externes dans une analyse PESTEL en identifiant au moins quatre dimensions pertinentes.

2.2 (2 points) Analysez la cohérence du projet de formules déjeuner avec le positionnement de la boulangerie et les informations disponibles sur son marché. Présentez un avantage attendu et un risque à maîtriser.

2.3 (2 points) Proposez deux préconisations managériales concrètes pour mettre en œuvre le projet. Pour chacune, précisez l'objectif visé et un indicateur permettant d'en suivre les effets.

PARTIE 3 : Analyse économique et financière (6 points)

Exploiter des données de gestion et éclairer une décision commerciale

Les données comptables et commerciales utiles figurent dans le DT 3. Pour les calculs, les montants sont exprimés hors taxes. On assimile les charges variables aux achats consommés et aux autres charges directement liées au niveau d'activité. Les charges fixes sont considérées comme stables sur la période étudiée.

3.1 (2 points) Pour l'exercice 2025, calculez la marge sur coûts variables et le taux de marge sur coûts variables. Présentez les calculs et interprétez le taux obtenu.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité annuel en chiffre d'affaires, puis le point mort en jours d'activité sur la base de 300 jours d'ouverture. Présentez les calculs et interprétez le résultat.

3.3 (1 point) À partir du chiffre d'affaires 2025 et de l'estimation du marché local figurant dans le DT 1, calculez la part de marché de l'entreprise. Interprétez le résultat.

3.4 (1 point) La nouvelle gamme de formules déjeuner devrait générer 40 000 € HT de ventes annuelles. Le taux de charges variables prévu est de 45 % du chiffre d'affaires et les frais fixes supplémentaires de lancement s'élèvent à 12 000 €. Calculez la contribution prévisionnelle de cette activité après prise en compte de ces frais fixes, puis indiquez si, sur ces seules données, le projet contribue positivement au résultat.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : SITUATION DE L'ENTREPRISE, MARCHÉ LOCAL ET ÉLÉMENTS JURIDIQUES

Présentation de l'entreprise : la SAS Le Fournil des Halles est une boulangerie-pâtisserie artisanale de Tours. Elle emploie 11 salariés. Son positionnement repose sur la fabrication sur place, une gamme traditionnelle et une relation de proximité avec la clientèle.

Éléments de marché : le chiffre d'affaires annuel du marché de la boulangerie-pâtisserie dans la zone est estimé à 4 800 000 €. Deux concurrents vendent déjà des formules déjeuner. Dans une enquête réalisée auprès de 120 personnes du quartier, 72 déclarent acheter un déjeuner à emporter au moins une fois par semaine et 50 souhaitent davantage de produits fabriqués sur place. Ces résultats décrivent uniquement les personnes interrogées et ne constituent pas une mesure exhaustive de la demande.

Éléments d'environnement : les prix de certaines matières premières et de l'énergie ont augmenté ; des entreprises et des établissements de formation sont implantés à proximité ; les clients interrogés expriment un intérêt pour les produits locaux et la réduction des emballages.

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1170 : « Toute clause qui prive de sa substance l'obligation essentielle du débiteur est réputée non écrite. »

Code civil, article 1217 : « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut [...] poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ; solliciter une réduction du prix ; provoquer la résolution du contrat ; demander réparation des conséquences de l'inexécution. »

Code civil, article 1231-1 : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. »

Code civil, article 1231-3 : « Le débiteur n'est tenu que des dommages et intérêts qui ont été prévus ou qui pouvaient être prévus lors de la conclusion du contrat, sauf lorsque l'inexécution est due à une faute lourde ou dolosive. »

DT 2 : DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION RELATIVE À UNE CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITÉ

Cour de cassation, chambre commerciale, 22 octobre 1996, pourvoi n° 93-18.632, société Chronopost.

Visa : ancien article 1131 du Code civil.

Extrait de motivation : la Cour relève que le prestataire spécialisé s'était engagé à acheminer les plis dans un délai déterminé et que cet engagement constituait une obligation essentielle du contrat. Elle juge que la clause limitative de responsabilité qui contredisait la portée de cet engagement devait être réputée non écrite.

Portée pour l'analyse : cette décision invite à examiner si, au regard de l'obligation essentielle et des circonstances du contrat, le plafond d'indemnisation prive effectivement l'engagement de sa substance. La décision ne permet pas de conclure que toute clause limitative est automatiquement écartée. Dans la situation étudiée, le fournisseur connaissait la date d'ouverture annoncée et le contrat fixait une date limite de livraison et d'installation.

DT 3 : DONNÉES COMPTABLES ET COMMERCIALES DE LA SAS LE FOURNIL DES HALLES

Les données ci-dessous sont extraites du tableau de bord de l'entreprise. Les montants sont exprimés en euros hors taxes. L'établissement a été ouvert 300 jours au cours de l'exercice 2025.

Compte de résultat simplifié et indicateurs commerciaux

Indicateur	2024	2025
Chiffre d'affaires	690 000 €	720 000 €
Charges variables	Non communiqué	288 000 €
Charges fixes	Non communiqué	384 000 €
Résultat d'exploitation	35 000 €	48 000 €
Jours d'ouverture	300	300

Données internes communiquées par la direction pour l'exercice 2025.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Grilles d'analyse juridique, stratégique et de gestion — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous. Vous pouvez développer vos réponses dans les espaces « ... » ou poursuivre sur votre copie en indiquant les références des questions.

Question 1.3 : Application du syllogisme juridique

Étape du raisonnement	Réponse
Faits qualifiés	.....
Problème de droit	.....
Règles de droit applicables	.....
Application aux faits et solution motivée	.....

À compléter par le candidat.

Question 2.1 : Diagnostic stratégique

Diagnostic interne ou externe	Éléments retenus
Forces	.....
Faiblesses	.....
Opportunités	.....
Menaces	.....
PESTEL : dimension politique ou réglementaire	.....
PESTEL : dimension économique	.....
PESTEL : dimension socioculturelle	.....
PESTEL : dimension technologique ou environnementale	.....

À compléter par le candidat. Indiquer des éléments précis tirés des documents.

Questions 3.1 et 3.2 : Calculs de gestion

Indicateur	Calcul	Résultat et interprétation
Marge sur coûts variables 2025	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Seuil de rentabilité annuel	.....	.....
Point mort en jours d'activité	.....	.....

À compléter par le candidat. Faire apparaître les opérations et les unités.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.